

RAPPORT
N° 2012/O2/165

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

PROGRAMME DE TRAVAUX DFCI EN FORETS
TERRITORIALES DE CORSE ELIGIBLES AU PO FEDER

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

**RAPPORT DUPRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Programme de travaux DFCI en forêts territoriales de Corse éligibles au PO FEDER

Le présent rapport a pour objet les travaux d'investissement en infrastructures et dessertes DFCI en forêts territoriales de Corse.

Le premier volet concerne quatre opérations DFCI dont la maîtrise d'œuvre a été attribuée après procédure de mise en concurrence et pour lesquelles il convient de lancer les travaux et d'engager les demandes de financement au PO FEDER.

Le second volet concerne sept nouvelles opérations DFCI pour lesquelles il convient de lancer la procédure du choix du maître d'œuvre, d'engager les demandes de financement PO FEDER et de lancer les travaux en 2013.

Le coût de l'ensemble de ce programme pour les onze opérations 2012-2013 est estimé à 3 161 000 € TTC.

L'ensemble des travaux devra être achevé avant fin 2015.

I. Marchés dont la maîtrise d'œuvre a été attribuée

Il convient de lancer les marchés de travaux pour les opérations suivantes pour un coût total TTC estimé à 1 546 000 € imputation budgétaire 2412 I - Programme 2010-2011 et 2012.

Ces dossiers seront présentés au financement PO.FEDER.

Forêt	Commune	Caractéristiques ouvrages quantités indicatives	Montant des travaux estimés TTC	Maître d'œuvre
Valle Mala	Moca Croce	ZAL de Pineta Piana et du Stullu	NC	ONF
Aitone	Evisa	Réfection de la piste DFCI de Saltu	NC	ONF
Valduniellu	Albertacce	Réfection de 3 bassins DFCI et pose de barrières	NC	Cabinet Blasini
Bavella	Quenza	ZAL du col de Bavella	NC	Cabinet Blasini
TOTAL			1 546 000 €	

1. FT de Valle Mala

Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) - Commune de Moca-Croce.

La maîtrise d'œuvre pour cette opération a été attribuée à l'ONF le 29 juin 2011. Marché 11SAPFMA002.

En juillet 2009, un incendie a ravagé les forêts communales et territoriales composant ce massif.

Au vu de l'analyse du parcours et des caractéristiques de l'incendie, le groupe de travail départemental DFCI a validé les travaux à entreprendre pour protéger à l'avenir ce massif.

- Ouvrage DFCI : Zone d'Appui à Lutte (ZAL) de Pineta Piana.

Un premier ouvrage avait été réalisé en 2007 (démaquisage de 24 ha, piste de 1,5 km et réserves d'eau composées de 3 cuves de 30 m³).

Il s'agira d'agrandir en longueur et largeur cet ouvrage sur 91 ha pour éviter le basculement d'un grand feu tel que celui de juillet 2009 et d'engager une réfection généralisée de la piste.

- Ouvrage DFCI de Bocca di Stullu

L'emprise de l'ouvrage portera sur 42 ha dont 6 ha ont été déjà réalisés par les FORSAP (Conseil Général). La piste d'accès sera élargie sur 3 km pour permettre l'accès aux véhicules 4x4.

2. FT Aitone

Réfection de la piste DFCI du Saltu - Commune d'Evisa.

La maîtrise d'œuvre pour ce chantier a été attribuée à l'ONF le 10 janvier 2011 marché 11SAPFMAPA04.

La piste du Saltu est l'unique voie qui permet d'atteindre le massif de Lindinosa.

Cette piste est inscrite en tant que piste DFCI à la PRMF Lonca-Aitone approuvée par arrêté préfectoral du 22 juillet 2011.

Elle est actuellement fortement dégradée et donc inaccessible même aux voitures de l'ONF. Outre l'aspect DFCI la remise en état de cette piste permettra des opérations de sylviculture (régénération de 14 ha) et d'exploitation forestière.

Les travaux consistent en la réfection généralisée de cette piste sur 3,2 km.

3. FT Valduniellu

Réfection de bassins DFCl et pose de barrières - Commune d'Albertacce.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet Blasini. En 2007, ce marché a été infructueux à deux reprises. Le projet a été révisé et recalibré selon les prescriptions de la PRMF. La demande de financement PO-FEDER a déjà été déposée.

4. FT de Bavella

Zone d'Appui à la Lutte de Bavella.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet Blasini. Tout comme le précédent le marché a été infructueux et le projet a été révisé en conformité avec la PRMF de Bavella avec une zone de démaquisage de 50 ha et une signalétique. La demande financement au PO-FEDER a déjà été déposée.

II. Opérations qui nécessitent d'en confier la maitrise d'œuvre à un tiers à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Pour les opérations suivantes sur la base des avant projets sommaires, il convient de lancer la procédure du choix du maître d'œuvre (imputation budgétaire 2412I-2012) et d'engager les demandes de financement au PO FEDER pour un montant total estimé à 1 615 000 € TTC.

Après le choix du maître d'œuvre (2012) les travaux seront engagés sur les crédits d'investissements forestiers 2013.

Forêt	Commune	Caractéristiques ouvrages quantités indicatives	Montant de la Maîtrise d'œuvre TTC
FT Chiavari	Pietrosella	Réfection de la piste DFCl de Laticapso 4 km	12 000 €
FT Pineta	Bastelica	Mise aux normes de la piste DFC de Quarceta 13 km	53 000 €
FT Pineta	Bastelica	Création d'une piste DFCl de Catogno 1,5 km	13 000 €
FT de Lonca	Serriera	Réfection et mise aux normes DFCl de la piste de Serriera Lonca 17,4 km	49 000 €
FT de l'Ospedale	Zonza	Réfection de la piste DFCl d'Illarata 18,7 km	12 000 €
FT de l'Ospedale	Zonza	Réfection piste DFCl de San Martinu 3 km	12 000 €
FT de Tova	Sari-Solenzara	Mise aux normes DFCl - zone de regroupement de Ponte Rossu	7 000 €
TOTAL			158 000 €

5. FT de Chiavari

Mise aux normes de la piste DFCI de Laticapso - Commune de Coti-Chiavari.

Cet ouvrage est prévu dans le cadre du PLPI du Grand Ajaccio dans la Protection Rapprochée des Massifs Forestiers (PRMF) de Coti-Chiavari.

La piste est régulièrement entretenue par les Forestiers Sapeurs du Département, mais les fossés et caniveaux sont à reprendre ainsi que certaines portions pour les talus et la plateforme.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 12 000 €.

6. FT de Pineta

Mise aux normes de la piste DFCI de Quarceta.

Cet ouvrage est prévu dans le PLPI Prunelli-Gravona.

Cette piste de 5 m de large dessert le massif forestier à partir de la maison forestière de Pineta jusqu'au pont de Bronco sur une longueur de 13,4 km.

Certains tronçons en très bon état ne méritent pas d'amélioration mais il convient de reprendre les fossés et caniveaux sur tout le tracé.

Coût estimé de la maitrise d'œuvre 53 000 €.

7. FT de Pineta

Création de la piste DFCI de Catagno.

Le projet propose la création d'une piste DFCI de raccordement entre la piste de Catagno en partie existante et la piste de Quarceta sur une longueur de 1 500 m.

L'implantation a été validée au PLPI de Prunelli di Casaconi.

Le montant de la maitrise d'œuvre est estimé à 13 000 €.

8. FT de Lonca

Réfection et mise aux normes DFCI de la piste Serriera-Lonca. Commune de Serriera.

Le projet consiste en la réfection de la piste DFCI de 13 km existante, seul accès au massif de Lonca. Elle est inscrite à la PRMF Lonca Aîtone.

Certains tronçons de cette piste sont très dégradés.

Toute la piste se situe en foncier privé puis communal jusqu'à l'accès à la forêt territoriale de Lonca.

La maîtrise d'ouvrage CTC pourrait s'envisager au titre du PPFENI (fiche action n° 4) approuvé par la CTC en 2006.

L'aspect maîtrise du foncier sera réglé par la mise en place d'une servitude DFCI sur la seule section privée (procédure mise en place par la DDTM dans un délai moyen de 4-5 mois) puis par une convention entre la commune de Serriera et la CTC pour la section communale.

Ces procédures préalables feront partie des missions du maître d'œuvre.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 49 000 €.

9. FT de l'Ospédale

Réfection mise aux normes de la piste d'ILLARATA. Commune de Zona.

Le projet consiste en la réfection sur une longueur de 2,5 km de la première partie de la piste existante d'une longueur totale de 18 km.

Elle est inscrite au PRMF de Lumio-San Martinu. Vallée de Cavu.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 12 000 €.

10. FT de l'Ospédale

Réfection DFCI de la piste de San Martinu. Commune de Zona.

Le projet consiste en la réfection de la piste existante de 3,8 km. La piste est dégradée sur toute sa longueur.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 12 000 €.

11. FT de Tova

Mise aux normes DFCI. Zone de regroupement Ponte Rossu. Commune de Sari Solenzara.

Cette zone de regroupement est prévue à la PRMF de Tova-Solaro-Chisa.

Elle a pour objectif de sécuriser les biens (véhicules) et les personnes en attendant les secours.

Cet ouvrage à vocation de réguler le flux de véhicules sur la route afin de permettre l'arrivée des secours.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 7 000 €.

Il vous est proposé d'une part :

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer la procédure de marchés publics pour les travaux concernant les opérations suivantes :

- Valle Mala - ZAL de Pineta et du Stullu
- Aitone - Réfection de la piste DFCI du Saltu
- Valduniellu - Réfection de bassins DFCI et barrières
- Bavella - ZAL du Col de Bavella.

Le coût total des travaux TTC est estimé à 1 546 000 €, imputation budgétaire programme 2412I.

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer les demandes de financement à hauteur de 80 % du coût HT des opérations au titre du PO FEDER,

d'autre part :

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre, les demandes de financement au PO-FEDER et par la suite (2013) les travaux pour les opérations suivantes :

- FT Chiavari : Réfection de la piste DFCI de Laticapso
- FT Pineta : Mise aux normes de la piste DFCI
- FT Pineta : Création d'une piste DFCI
- FT de Lonca : Réfection et mise aux normes DFCI
- FT de l'Ospedale : Réfection de la piste DFCI d'Illarata
- FT de l'Ospedale : Réfection de la piste DFCI San Martinu
- FT de Tova : Mise aux normes DFCI

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2012-2013 DE DEFENSE CONTRE
L'INCENDIE EN FORETS TERRITORIALES DE CORSE ELIGIBLE
AU PO-FEDER ET AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE A LANCER LA PROCEDURE DE MARCHES PUBLICS
POUR DES TRAVAUX ET POUR L'ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

SEANCE DU

L'An deux mille douze, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le programme de travaux 2012-2013 de défense contre l'incendie en forêts territoriales de Corse ci-après décrit et éligible au PO-FEDER.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer la procédure de marchés publics pour les travaux concernant les opérations suivantes :

- Valle Mala - ZAL de Pineta et du Stullu
- Aitone - Réfection de la piste DFCI du Saltu
- Valduniellu - Réfection de bassins DFCI et barrières
- Bavella - ZAL du Col de Bavella.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de marchés publics pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre et par la suite de travaux pour les opérations suivantes :

- FT Chiavari : Réfection de la piste DFCI de Laticapso
- FT Pineta : Mise aux normes de la piste DFCI

- FT Pineta : Création d'une piste DFCI
- FT de Lonca : Réfection et mise aux normes DFCI
- FT de l'Ospedale : Réfection de la piste DFCI d'Illarata
- FT de l'Ospedale : Réfection de la piste DFCI San Martinu
- FT de Tova : Mise aux normes DFCI

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de financement au titre du PO-FEDER.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI